

IN 185

# Non au matraquage fiscal

« TROP D'IMPÔT TUE L'IMPÔT » DIT L'ADAGE BIEN CONNU. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL ET CANDIDAT AU CONSEIL NATIONAL, NOUS DÉTAILLE LES IMPLICATIONS DE L'IN 185, INITIATIVE PROPOSÉE PAR LA GAUCHE. EN S'ATTAQUANT AUX PLUS RICHES, LES EFFETS NÉGATIFS SE FERONT SENTIR AUPRÈS DE LA CLASSE MOYENNE PRINCIPALEMENT. IL FAUT REJETER VIGOREUSEMENT CETTE INITIATIVE QUI MENACE LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE NOTRE CANTON.



Par Alexandre de Senarclens

## TAXATION DES GROSSES FORTUNES, LE RETOUR

Vous avez aimé l'IN 179, vous allez adorer l'IN 185 ! Réjouissez-vous, on vote le 18 juin prochain !

Après avoir voulu faire les poches des entrepreneurs du canton avec l'IN 179, la gauche veut désormais s'attaquer aux plus riches avec l'IN 185. Cette initiative intitulée « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » (IN 185) propose de faire passer de 1 % à 1,5 % (augmentation de + 50 %) le taux maximal de l'impôt sur la fortune pour les fortunes imposables de plus de 3 millions de francs et ceci durant dix ans.

## MODIFICATION EN PROFONDEUR DU BOUCLIER FISCAL

En outre, cette initiative modifie en profondeur le « bouclier fiscal ». Il est actuellement fixé à 60 %, ce qui veut dire que les revenus d'un contribuable genevois ne peuvent pas être taxés à plus de 60 % (impôts cantonaux et communaux). Ce pourcentage ne comprend pas l'impôt fédéral direct fixé à approximativement 11,5 % pour les plus hauts revenus. Ainsi, dans les faits, le bouclier fiscal ne prend effet qu'à partir d'une imposition totale des revenus de 71,5 %. En outre, pour le calcul du bouclier, la loi fixe que la fortune doit rapporter un rendement d'au moins 1 %. En d'autres termes, si un contribuable a dans sa fortune un actif (par exemple un bien immobilier qu'il habite) qui ne produit aucun rendement, l'administration fiscale va fictivement considérer que cet actif produit 1 % de rendement. Cela a pour effet de réduire l'effet du bouclier fiscal. Or, l'initiative 185 va doubler ce chiffre avec un rendement de minimum 2 %. Par conséquent, le nombre de personnes pouvant être mises au bénéfice du bouclier va diminuer et un plus grand nombre de contribuables va être taxé à plus de 71,5 % de ses revenus. Nous connaissons l'importance du bouclier fiscal pour éviter la fuite des personnes fortunées du canton. Aussi, contrairement à l'augmentation de 50 % présentée plus haut, cette modification ne serait pas limitée dans le temps.

## AUGMENTATION DES DÉDUCTIONS SOCIALES

Enfin, il convient de noter que cette initiative est perverse car elle prévoit d'augmenter les déductions sociales que peuvent faire valoir les contribuables dans leur déclaration d'impôt (de CHF 82 000.- à CHF 250 000.- pour un célibataire ; CHF 164 000.- à CHF 500 000.- pour les contribuables mariés ; CHF 500 000.- à CHF 1,5 million pour les indépendants sur leur fortune commerciale). Ainsi, par cette stratégie, l'IN essaie de rendre attractif ce texte en limitant l'imposition des personnes ayant moins de CHF 3 millions de fortune.

## DÉPART DES CONTRIBUABLES FORTUNÉS

Mais ne nous y trompons pas, quand les contribuables les plus importants du canton auront quitté Genève, c'est évidemment ceux qui seront restés qui auront à combler les trous. La gauche réfléchit comme si le contribuable fortuné était captif. Or, ces personnes peuvent déménager non seulement à l'étranger, mais plus simplement de quelques kilomètres dans un autre canton en Suisse. Comme le rappelle Nathalie Fontanet, « nous sommes déjà champions du monde de l'imposition de la fortune et nous avons le taux le plus élevé de tous les cantons suisses ». Ainsi, alors qu'il serait imposé à 1,5 % à Genève avec l'initiative, le contribuable

*Il ne faut pas se tromper, l'IN 185 ne rapportera pas un centime à l'État de Genève, mais donnera le signal de départ pour tous ceux qui entreprennent et font la prospérité de Genève.*

fortuné payerait au maximum 0,79 % dans le canton de Vaud ou 0,1 % dans certains cantons alémaniques. Or, une particularité genevoise, une part très importante des revenus cantonaux repose sur quelques gros contribuables (seulement 4,2 % des contribuables paient 48,4 % de l'impôt cantonal sur le revenu !). Le départ de seulement quelques-uns d'entre eux signifierait la perte de centaines de millions de francs pour le canton. En commission fiscale, nous avons appris que le départ des 10 plus importants contribuables les plus touchés par cette initiative ferait perdre déjà CHF 186 millions d'impôts<sup>1</sup>.

De surcroît, au vu des comptes 2022 se soldant avec un boni record de CHF 727 millions (ou CHF 1,3 milliard si l'on prend en compte un amortissement extraordinaire), il apparaît que Genève n'a aucunement besoin d'une hausse d'impôt pour remplir ses caisses.

## AUGMENTATION DE LA CHARGE FISCALE DE LA CLASSE MOYENNE

« Trop d'impôt tue l'impôt » dit l'adage bien connu. En effet, une augmentation de la pression fiscale conduirait mécaniquement à une baisse des recettes fiscales par le départ des plus importants contribuables et entrepreneurs du canton. Si l'initiative devait être acceptée, il faudrait augmenter massivement la charge fiscale de la classe moyenne. Il ne faut pas se tromper, l'IN 185 ne rapportera pas un centime à l'État de Genève, mais donnera le signal de départ pour tous ceux qui entreprennent et font la prospérité de Genève. Qui paiera alors ? Les autres, ceux qui restent et qui ne sont pas soumis à l'impôt sur la fortune.

<sup>1</sup> Pour les vingt plus importants, ce chiffre s'élèverait à CHF 241,6 millions et pour les 50 plus importants à CHF 310,4 millions.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER  
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

**GRUPE  
SPG-RYTZ**

T +41 (0)22 849 65 16 | www.spg-rytz.ch